



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de
St-Côme-Linière

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, directrice générale / greffière trésorière de la susdite municipalité,

Résolution 25-12-330

**RÈGLEMENT 435-2025 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DES TAXES ET LES
TARIFS DE COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2026 ET LES
CONDITIONS DE PERCEPTION**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de St-Côme-Linière a adopté le budget de l'exercice financier 2026 en date du 17 décembre 2025;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 décembre 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation directe sur les biens imposables du territoire de la municipalité de St-Côme-Linière, toute somme de deniers nécessaire pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte le règlement numéro 435-2025 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Bouchard, secondé par M. Harold Létourneau et résolu que le conseil décrète ce qui suit :

Le règlement peut être consulté au bureau du soussigné, 1362, rue Principale, St-Côme-Linière, G0M 1J0, de 8 h à 16 h 30.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 18^e jour du mois de décembre 2025

Chantal Poulin

Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidant à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le dix-huitième jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville et Caisse Populaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dix-huitième (18^e) jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq.



Chantal Poulin

Directrice générale / Greffière-Trésorière